

Le VAN-LEMESLE (Lucette). – *Le Juste ou le Riche. L'enseignement de l'économie politique, 1815-1950*

Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004. – 788 p.

Claire Lemerrier



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoire-education/1110>

DOI : 10.4000/histoire-education.1110

ISSN : 2102-5452

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2005

Pagination : 76-79

ISBN : 2-7342-1006-1

ISSN : 0221-6280

Référence électronique

Claire Lemerrier, « Le VAN-LEMESLE (Lucette). – *Le Juste ou le Riche. L'enseignement de l'économie politique, 1815-1950* », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 105 | 2005, mis en ligne le 23 mars 2009, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/1110> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoire-education.1110>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

© Tous droits réservés

Le VAN-LEMESLE (Lucette). – *Le Juste ou le Riche. L'enseignement de l'économie politique, 1815-1950*

Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004. – 788 p.

Claire Lemerancier

RÉFÉRENCE

LE VAN-LEMESLE (Lucette). – *Le Juste ou le Riche. L'enseignement de l'économie politique, 1815-1950*. – Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004. – 788 p.

- 1 Cet ouvrage est la publication abrégée d'une thèse d'État¹ ; ceux qui l'avaient, depuis neuf ans, consultée sur microfiches s'en réjouiront, même si l'auteur en avait déjà tiré de nombreux articles thématiques. Les critiques que l'on peut faire, aujourd'hui, à l'ouvrage renvoient clairement à l'ampleur du projet et à la date de son lancement ; les défauts du travail de l'éditeur (très nombreuses coquilles) s'y sont malheureusement ajoutés. Si la bibliographie a été largement actualisée, cela ne se répercute pas sur le texte. Or, en grande partie grâce au travail pionnier de l'auteur, de récents ouvrages ont revisité bien des points de son texte, s'attachant à tel ou tel professeur ou à des thèmes connexes (rôle d'experts des économistes, Musée social, sciences coloniales, milieux non-conformistes...). En termes de bibliographie, on notera aussi la quasi absence d'éléments de comparaison internationale, alors que la question de l'influence de l'école historique allemande et des sciences camérales, en particulier, affleure régulièrement dans le texte. Le format très large de la thèse d'État, encore élargi par le titre de la publication, conduit de plus à ne faire qu'effleurer des périodes (1815-1860 et 1939-1950), des sources, voire des thèmes : la question centrale, et traitée de façon très novatrice, de l'institutionnalisation d'un enseignement, est quelque peu noyée dans les

remarques, par force trop allusives, sur l'économie politique en général, ses contenus, ses méthodes et ses promoteurs. On aurait préféré une analyse plus précise et exhaustive des parcours de la centaine d'enseignants étudiés. Enfin, la tendance à rabattre nombre d'explications sur des positionnements politiques bipolaires et ahistoriques (avec l'usage de termes comme « libéralisme », « conservatisme », « radical »...) n'apparaît guère en phase avec l'historiographie actuelle.

- 2 Ces réserves n'enlèvent rien à l'importance d'une œuvre qui s'affrontait à une pesante historiographie, celle des économistes et notamment d'Alfred Sauvy, prompts à accuser de tous les maux les professeurs de l'entre-deux-guerres, responsables d'une formation déficiente des élites, et à juger de façon anachronique de la conformité à une méthode (mathématisée) et à des modes d'intervention de l'État alors dominants. Refusant leur version, téléologique et réduite à un canon, de l'histoire de la pensée économique, L. Le Van-Lemesle montre qui étaient les économistes réellement influents de leur époque et souligne que, loin de partager une vision caricaturale de l'*homo oeconomicus*, ils voyaient l'économie comme une science sociale et politique, ne négligeant pas ses aspects législatifs ou psychologiques. Surtout, elle prend au sérieux la question de l'institutionnalisation d'une discipline et de son enseignement, s'attachant aux cursus, aux sujets d'examens, aux publics (malgré la rareté des sources) et à la formation des enseignants. Question en effet passionnante, et qui se renouvela dans les années 1960 pour le second degré : où trouver et comment former les maîtres d'une discipline nouvelle ? Les pistes données par l'auteur (rôle de l'Académie des sciences morales et politiques pour le repérage des pionniers ; choix entre professeurs déjà pourvus de nombreux postes ou bien se consacrant à l'enseignement ; étapes successives d'institutionnalisation, de la création d'un nouveau concours au moment où les membres du jury en sont eux-mêmes issus...) s'avèrent fécondes et sans doute transposables à d'autres terrains.
- 3 L'ouvrage donne ainsi la première somme sur l'organisation des cours d'économie politique et sur ceux qui les enseignent, en faculté de droit, mais aussi au Conservatoire des arts et métiers, à l'École libre des sciences politiques, au Collège de France, dans les écoles d'ingénieurs... Il apporte une pierre à l'étude du dualisme du système d'enseignement supérieur français, montrant la complexité des rapports entre universités et écoles : les effets ambigus de l'entrée de l'économie à l'ELSP sur la légitimation de la discipline, par exemple, sont bien envisagés. On regrettera en revanche le refus réitéré de l'auteur de prendre au sérieux l'intrication avec des matières plus « pratiques » comme, au premier chef, le droit commercial et les finances publiques, ou centrales à certaines périodes, comme le droit social, l'économie rurale ou les sciences coloniales. Tout ce qui est « pratique », dont les rapports avec les chefs d'entreprises et les écoles de commerce et le rôle d'expertise tenu par les économistes, est évacué en quelques phrases.
- 4 L'ouvrage est organisé en trois parties, avec des renvois parfois malcommodes entre chapitres, même si un index et une table des matières détaillée le complètent. La première partie insiste sur le fait que la diffusion de l'économie politique s'est longtemps faite, dans le sillage de Jean-Baptiste Say, sous la forme d'un « lobby », avec une société (et même une sociabilité), une revue, une maison d'édition, des cours dans des institutions privées, plutôt que d'un enseignement au sens strict ; dans le même temps, elle s'est confondue avec la défense d'un libéralisme avant tout libre-échangiste. Cette analyse originale du lien entre enseignement au sens strict et diffusion d'idées, de

principes ou d'un vocabulaire est poursuivie dans les autres parties par une réflexion malheureusement plus allusive sur les articulations entre revues, enseignement, recherche et vulgarisation.

- 5 Les deuxième et troisième parties de l'ouvrage se centrent sur l'enseignement de l'économie en faculté de droit, mis en place progressivement, des premières tentatives de 1864 à l'enseignement obligatoire en 1877, la création d'une agrégation spécifique en 1896... jusqu'à la naissance d'une licence autonome en 1960 seulement. Si la vision des rapports entre économie et droit reste centrée sur un rapport de forces institutionnel, occultant les questions de contenu (comme les débats sur la définition de la propriété ou du contrat de travail), cette partie donne un récit précis et vivant (description des épreuves d'agrégation, des débats pour la succession à telle ou telle chaire) des étapes de la professionnalisation d'une discipline. Elle nous apprend beaucoup sur l'histoire de l'enseignement de l'économie, mais aussi du droit. Même si on aurait aimé des comparaisons avec d'autres domaines pour mieux comprendre les spécificités du droit, la question de l'existence d'un corpus figé, d'un canon de textes, comme enjeu de débat entre disciplines, par exemple, apparaît très éclairante. Le lien entre acceptation de l'économie et passage à l'école historique en droit est finement étudié, avec ses enjeux en termes de méthode d'analyse des textes ou des faits, mais aussi de lien entre programmes et débouchés de la formation (peut-on n'étudier que le droit romain ?).
- 6 La troisième partie se pose en bilan : elle bat en brèche l'image d'enseignants ignorants, en particulier des mathématiques, dans l'entre-deux-guerres. S'ils font grand usage des statistiques, c'est toutefois en lien avec une « méthode historique » qui fait la part belle à l'observation et à l'actualité, tandis que l'économétrie reste marginale. Ce tableau permet à la fois de comprendre les critiques des professeurs des facultés de droit par le groupe X-Crise, par exemple, et de les relativiser. L'auteur ouvre là un chantier fécond concernant les usages du chiffre ou du graphique, et notamment leurs usages pédagogiques (par opposition à l'usage de statistiques pour l'induction ou de modèles pour la déduction). Ses aperçus quant aux méthodes de recherche pour les premières thèses d'économie, souvent à base d'enquêtes sur le terrain, donnent également envie d'en savoir plus.
- 7 Face à une histoire de la pensée économique encore peu dépoussiérée et notamment ignorante, d'une part des contraintes institutionnelles de l'enseignement, d'autre part des rapports électifs de l'économie, du droit, de l'histoire économique et des statistiques descriptives, on ne peut finalement que souhaiter que le travail pionnier de L. Le Van-Lemesle ait de nombreux successeurs.

NOTES

1. Lucette Le Van-Lemesle : *L'enseignement de l'économie politique en France (1860-1939)*, thèse de doctorat d'Etat, Paris-I, dir. Antoine Prost, 1995.

AUTEURS

CLAIRE LEMERCIER